

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> Février 2022

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 26/01/2022  
Date d'affichage : 26/01/2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX le PREMIER FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Chrystelle BALME, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND

**Absentes excusées** : Messieurs PUIPIER Gilles donne procuration à Mme Chrystelle BALME et RABOUTOT Boris donne procuration à Monsieur BOLVY Julien.

**Secrétaire de séance** : Madame Chrystelle BALME,

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 30 novembre 2022, Madame Chrystelle BALME prend la parole et indique que dans la première délibération : Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation d'une crèche de 14 berceaux et d'un parking public de 20 places de stationnement par l'OPAC du Rhône : il s'agit d'une crèche et non d'une crèche municipale.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande d'approuver le compte rendu du 30 novembre 2021, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 30 novembre 2021.

**1) Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Forgeux a présenté au Département du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2021 des « Amendes de Police ». Répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police.

Le devis relatif à ces traçages a été demandé à l'entreprise SOLS MARK le coût de la dépense est le suivant :

Pour la signalisation horizontale : 5 285.50 € H.T soit TTC 6 342.60 €

Monsieur le Président du Département du Rhône, nous a informés de l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour ces travaux.

Monsieur le Préfet du Rhône demande au conseil, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**2) Retrait de la délibération N°30/2021 du 21 septembre 2021 concernant le transfert de compétence IRVE au SYDER**

Monsieur le Maire informe le conseil et à la demande des services du contrôle de légalité de la préfecture, il convient de retirer la délibération N°30/2021 en date du 21 septembre 2021 concernant le transfert de compétence IRVE au SYDER.

En effet la Commune ne détient plus la compétence de transfert a été fait à la COR et a été acté par arrêté préfectorale du 11 avril 2018.

En conséquence et en application du principe d'exclusivité, la COR est la seule à pouvoir agir pour cette compétence qui lui a été transféré et qui est inscrite dans ses statuts.

Par 14 voix pour et 0 voix contre

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**3) Avenant à la convention du service ADS (autorisation du Droit des Sols) au service commun de la COR**

Vu la convention initiale entre la COR et la commune de Saint-Forgeux signée en date du 2 février 2015 portant sur la création d'un service ADS pour l'instruction des autorisations des droits des sols des Communes membres de la COR. Vu la délibération N°18/2021 du 27 avril 2021 concernant la prolongation par avenant de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention de mise en place d'un service commun : application du droit des sols (ADS). Il précise que l'article 3, relatif à la durée de la convention, de ladite convention est modifié comme suit :

« La convention prenant fin le 31 décembre 2021 est prolongée jusqu'au 28 février 2022 »

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **4) Nouvelle convention au service commun de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour l'Application des Droits des Sols à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une nouvelle convention au service commun des Autorisations des Droits des sols à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2022 pour une durée de 6 ans elle est reconduite tacitement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention, afin de préciser les conditions de mise en œuvre, tant financière que fonctionnelle concernant l'organisation de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **5) Convention du groupement de commandes pour le sel de déneigement**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de signer une nouvelle convention, avec la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, pour le groupement de commande pour le sel de déneigement, en effet la convention en cours arrive à échéance le 31 octobre 2022.

La formule d'intégration est la suivante :

La COR

- Recense les besoins.
- Gère la phase de publicité et de remise des offres.
- Analyse/organise la Commission d'Appel d'Offre.
- Attribue/signifie/notifie.

Dit que chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne. La facturation se fera directement auprès des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commande pour le sel de déneigement avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **6) Exonération de la révision annuelle du loyer de la Boulangerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande Monsieur GOUTIER Lionel gérant de la « Boulangerie de la Place », de ne plus appliquer la révision annuelle du loyer pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes ;

Par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **7) Assurance dommages ouvrage pour les travaux de réalisation de la classe maternelle, de la garderie scolaire et du restaurant scolaire du bâtiment « Le Pauphile » : modification comptable de prise en charge par le Trésorier de l'étalement de la charge :**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité d'étalement sur plusieurs exercices certaines charges liées à l'acquisition ou à la réalisation d'investissements. Les charges d'assurance « dommages ouvrage » peuvent être étalées sur une durée de 10 ans, durée de la garantie décennale. En ce qui concerne l'assurance « dommages ouvrage » pour les travaux de réalisation de la classe maternelle, de la garderie scolaire et du restaurant scolaire du bâtiment « Le Pauphile » nous avons en 2018 fait les écritures comptables, il s'avère qu'aujourd'hui, la trésorerie nous demande de modifier sur une période de 7 ans la comptabilisation de cette charge.

Aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étalement la charge d'assurance dommages ouvrage pour les travaux de réalisation de la classe maternelle, de la garderie scolaire et du restaurant scolaire du bâtiment « Le Pauphile » d'un montant restant de 4 065.42 € sur une durée de 7 ans.

Par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **8) Révision du tarif horaire pour le déneigement.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation du déneigement mise en place sur la Commune. Depuis plusieurs années, celle-ci fait appel aux agriculteurs pour le déneigement pour certains axes routiers et pour les chemins isolés que la commune ne peut assurer.

Ces prestations sont rémunérées. Depuis 2019, le tarif est de 50 € de l'heure. Compte tenu de l'augmentation du coût du carburant et du matériel mis à disposition par les agriculteurs, Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif à 55 € de l'heure.

Par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil approuve à l'unanimité.

## TOUR DE TABLE :

Madame Christelle LAFFAY :

Lecture de l'Etat Civil depuis le dernier le dernier Conseil.

Sept mariages de prévus pour 2022.

Dans le cadre de la découverte des communes en Pays de Tarare, la commune participera à cet évènement en septembre, afin d'organiser au mieux cette manifestation une réunion aura lieu le vendredi 25 février 2022 à 9h00 en Mairie.

La commission Culture de la COR nous sollicite pour une séance cinéma en Plein Air à « l'Espace du Tram », le vendredi 8 juillet 2022. Une réunion avec la commission culture de la COR a lieu le 2 février 2022 aux Sauvages.

L'inauguration du bâtiment « le Pauphile » aura lieu le samedi 9 juillet 2022 à 10h00.

A partir du 1<sup>er</sup> février 2022 plus de tri des emballages (tous les emballages seront acceptés) il faut quand même faire attention que les boîtes en cartons ne soient pas remplies d'autres emballages. Une information est distribuée ou sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

J'ai participé à une journée d'information avec l'AMF et organisé par le Centre de Gestion du Rhône le thème « Le Maire employeur ».

Soirée de la citoyenneté le 25 mars 2022 à 19h00 pour la remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans devant voter pour les élections Présidentielles, qui auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022, les bureaux de votes étant ouvert de 8h00 à 19h00. Les élections législatives des dimanches 13 et 19 juin 2022 les horaires des bureaux de votes sont de 8h00 à 18h00.

Du fait que nous n'avons pas pu faire notre repas avec les conjoints nous vous proposons le samedi 26 mars au soir.

Monsieur Daniel CHAUD :

Présente les différents travaux réalisés : trottoirs au « Gantillon » nous avons fait réaliser une nouvelle bordure de trottoir le coût total s'élève à 17 590 TTC devis de la société EIFFAGE.

Je vais demander différents devis pour les futurs travaux : le parking de la salle polyvalente, le cheminement piéton route de Pontcharra.

Une réunion s'est tenue en Mairie avec le technicien de la COR et le vice-président en charge de la voirie : il est prévu de réaliser des travaux route de Ronzière au carrefour d'Affoux, sur la route du Napoly carrefour de chez GIRERD et sur la route de Grévilly en partant de la maison de Monsieur Mathieu DURDILLY jusqu'au relais.

Une réunion est à prévoir pour la voirie communale avant fin février.

Question de ce soir concernant la sécurité aux entrées du village « Chicanes ou plateaux »

Afin de ralentir les automobilistes à l'approche du parking MENUT pouvez-vous m'indiquer votre avis sur la réalisation de chicane ou d'un plateau : 10 voix pour un plateau 4 voix contre la mise en place de chicane ou de plateau. Monsieur Fabrice DUREL indique ne serait-il pas plus judicieux de commencer par les travaux concernant le ralentissement sur la route de Villechenève du carrefour vers le stade et de l'arrêt de bus : qui est pour un plateau 14 voix pour. La création du plateau se fera en partant de l'impasse des cerisiers jusqu'à la maison de M. et Mme DENONFOUX. Il peut être prévu une priorité à droite pour les véhicules sur la D27. Concernant le ralentissement des véhicules, route de Villechenève D27 : qui est pour un plateau ? 11 voix pour, 6 voix pour un plateau mais pas utile, 2 voix contre un plateau et 1 voix abstention. De ce fait il faut retirer les chicanes ! Je vais demander les devis et les plans pour la réalisation de plateaux.

Madame Chrystelle BALME comment se fait-il que nous ne demandons pas des devis à plusieurs entreprises afin de faire jouer la concurrence ?

Monsieur Daniel CHAUD indique, lors d'un MAPA dématérialisé, régulièrement nous recevons qu'une seule proposition de prix et lors de consultations simples nous sommes à même de faire en fonction du montant, les entreprises ne répondent pas.

Monsieur Jérôme DURAND précise que nous avons des estimations unitaires des coûts de reviens par rapport au métrage a réalisé.

Concernant la réfection du parking CHIRAT 4 places supplémentaires pour un coût de 17 000 € par la société EIFFAGE, un muret doit être fait le devis de l'entreprise CHAVEROT Pierre est de 5 400 €, Monsieur Michel GIRERD indique qu'il faudrait prévoir une balustrade ou un brise vue ?

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Plusieurs cas de Covid dans les écoles des classes ont dû fermer ce qui a posé des problématiques de gestion pour la cantine.

64 élèves de l'école privée ont pu partir en classe découverte.

113 personnes ont participé au repas des anciens le 7 décembre 2021, 15 boîtes de chocolats ont été apportées chez les personnes ne pouvant se déplacer.

Mme Vanessa GIRERD indique que les bons remis en 2020 d'une valeur de 26 € au restaurant de l'Attablée (compensant l'absence du repas des anciens, du fait de la crise sanitaire du Covid) une différence a été constaté entre le repas pris sur place et à emporter, celui à emporter était de moindre qualité.

J'ai contacté Monsieur PICHON de l'OPAC pour notre dossier pour la création de la crèche, il m'a indiqué qu'il avait missionné le cabinet d'architecte « carte blanche » de Villeurbanne, une nouvelle personne va être en charge de notre dossier. La demande de subvention auprès de la Caisse des Allocation Familiales doit être faite lorsque nous aurons les plans et la convention avec l'association micro-free mousse.

Le sondage du Centre Aéré : à ce jour 32 réponses positives 63 enfants sont concernés. 14 réponses pour le centre aéré pour le mercredi et petites vacances et 26 réponses pour les vacances d'été. 12 personnes souhaitent s'investir dans l'association.

Je vais recontacter le centre aéré d'Affoux pour le multi site.

Monsieur Michel GIRERD :

Présentation des différents travaux en cours : Salle du Conseil Municipal, électricité, peinture, sol et plafond. L'ancienne cantine réfection des portes et des volets par l'entreprise RAFFIN.

Différents travaux de peinture seront faits par l'ATRE, à l'ancienne cantine portes et volets au local du basket.

Que doit-on faire pour le bâtiment du stade réfection ou démolition ?

Monsieur le Maire fait l'historique de ce lieu, un débat s'en suit afin de trouver un lieu pour la création d'un nouveau stade : où déplacer sur le même lieu le bâtiment, Monsieur BOLVY indique que le plus urgent ce sont les vestiaires, la commune peut-elle supporté un tel investissement financier ? se demande M. GIRERD !

Monsieur le Maire indique qu'un projet de faisabilité en 2008 avait été à l'étude pour un nouvel emplacement situé à l'Epinglier dans le terrain en dessus de la salle polyvalente et du gymnase. A rechercher aux archives.

Monsieur Jérôme DURAND indique qu'il existe des machines pour le traitement de l'air et de l'humidité la société Murprotect en Isère peut certainement faire une étude dans ce bâtiment.

Nouvelle réglementation concernant les poteaux incendie ceux à faibles débits ne seront pas remplacés, nous devons en changer un au lieu-dit la goutte vignoble, un à la Favrotière et un à Ronzière.

Rendez-vous avec le SYDER Pour l'éclairage sur le parking Menut. Une étude de faisabilité sera faite avec le SYDER pour des candélabres solaires pour les lieux dit « le Jubin » le Giroud » et « Tallaru » pour les points de ramassage scolaire.

Différentes acquisitions sont à faire : un camion d'une valeur de 50 000 € avec une benne ampirolle, l'ancien camion peut être repris pour 4 000 € et du matériel pour désherber le gorch.

Le permis de construire a été délivré avec un avis favorable.

A la demande de la COR le syndicat des eaux doit englober la ville de Tarare par une DSP (Délégation du Service Public) pour la gestion des syndicats.

Concernant la place de la bascule celle-ci n'est plus aux normes, cet emplacement pourrait être utilisé pour un distributeur de pizza automatique, afin de ne pas laisser les agriculteurs sans pesage voir avec la CUMA pour l'acquisition de matériel de pesage que nous pourrions subventionner exceptionnellement.

Une demande a été faite pour refaire le ravalement de façade de la copropriété place de la Mairie les propriétaires auront à régler les tantièmes les concernant.

Monsieur Julien BOLVY :

Présentation par vidéo projection du programme du PIG sur l'amélioration de l'habitat.

Le service d'étude des demandes de modification de PLU de la Direction Départementale des Territoires demande une réunion avec le service urbanisme de la commune, le Maire et le cabinet LATTITUDE et M. JONARD ? concernant l'emprise trop importante de la STECAL, afin d'éviter que la Préfecture nous refuse notre modification du PLU.

Présentation des différents permis de construire, déclarations préalables et Déclaration d'intention d'Aliéner depuis le dernier conseil.

Monsieur Fabrice DUREL :

Demande quand les travaux du quartier de la Mairie seront-ils réalisés ? Ainsi que prévoir un nouveau panneau d'information.

Monsieur le Maire indique ces travaux ne sont pas à l'ordre du jour.

Madame LAFFAY Christelle demande que le panneau soit mis devant la Mairie afin que les piétons puissent prendre connaissances des informations.

Madame Vanessa GIRERD :

Demande deux barrières devant la maison de Monsieur Sylvian MERLE, des voitures sont toujours en stationnement et gênent la sortie de l'école.

Madame Stéphanie MAGAT :

Le compteur pour le marché disjoncte régulièrement, monsieur le Maire indique que nous avons fait venir à plusieurs reprises l'électricien pour ce problème tout fonctionne bien pour la Mairie, si une rallonge ou un appareil d'un commerçant est en défaut le compteur disjoncte.

Madame Chrystelle BALME :

Propose comme travaux de refaire le city stade. Est-il possible de demander au transport scolaire de déposer les enfants à Saint-Forgeux ? Car le ramassage scolaire de 16h00 les dépose à Pontcharra, les enfants doivent rentrer à pied jusqu'à Saint-Forgeux.

Monsieur Jérôme DURAND :

Demande les travaux concernant le mode doux quand vont-ils commencer ?

Monsieur le Maire indique que pour le moment pas de nouvelle de la commune de Pontcharra.

Monsieur le Maire :

Présentation par vidéo projection des différents travaux entrepris par le SYRIBT le long du Torrenchin sur la partie de Pontcharra.

Monsieur le Sous-Préfet nous rends visite le vendredi 4 mars 2022 en Mairie, nous allons visiter la Commune ainsi que le Centre des Oiseaux, le centre héberge actuellement 6 160 animaux sauvages. Ils sont à la recherche d'un bâtiment pour abriter les étourneaux.

Souhaitez-vous visiter le centre des oiseaux nous pourrions faire cette visite le 26 mars avant notre sortie ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

-----